



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 25 Mars 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Compte Administratif 2018 - Budget principal

L'An Deux Mille dix-neuf, le 25 mars à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 11 mars 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre SAVELLI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI, Linda PIPERI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Jean-Joseph MASSONI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Serena BATTESTINI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Michel SAVELLI, Lucien NATALI, Marie-Dominique CARRIER, Julien MORGANTI, François TATTI.

Monsieur le Président ad hoc ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Compte Administratif 2018 - Budget Principal

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°40 du 28 décembre 2016 et n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il convient d'adopter le compte administratif 2018, du budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que conformément à la réglementation, le Président s'est retiré au moment du vote ;

Considérant que le 1^{er} vice-Président, Michel Rossi, est désigné par le Conseil comme Président ad hoc ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 Mars 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Moyens, Planification et Transparence de l'action communautaire » du 21 mars 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Vice-Président délégué aux Finances et après en avoir délibéré ;

ADOPTE

(A la majorité) – Abstention : François-Xavier Riolacci, Jean Zuccarelli

Le Compte Administratif 2018 du Budget Principal qui présente les résultats suivants :

I) Résultat Brut de Clôture

Recettes réalisées : 41 157 168,18€
Dont en investissement : 4 058 866,23€
en fonctionnement : 37 098 301,95€

Dépenses Réalisées : 40 153 570,00€
Dont en investissement : 5 283 668,65€
en fonctionnement : 34 869 901,35€

Le résultat brut de clôture s'élève à un montant de : **1 003 598,18€**

II) Résultat Net de Clôture

Compte tenu des restes à réaliser en recettes de 4 103 853,46 € et en dépenses de 2 300 154,97 €, le résultat net de clôture 2018 s'élève à **2 806 753,15 €**.

~~Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus~~

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 05 AVR 2019
et publication ou notification
du 05 AVR 2019
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification